

CONTEXTE & PRISE D'APPEL

Le 11 janvier 2023, les secours sont alertés à 3h54 pour une fumée très odorante s'échappant d'un ou deux conteneurs installés au fond d'une cour sur un site multi activités sur la commune de Le Grand Quevilly. Le requérant mentionne à plusieurs reprises la présence de matières dangereuses sans en donner la nature et se trompe dans la dénomination de la société concernée. Le CTA engage une première réponse avec engin-pompe pour « feu sur voie publique ».

MOYENS ENGAGES

Engins	Effectifs
▶FPTL	1/1/4
► CMIC + VNRBC + CeNRBC	1/6/5
► Chef de groupe RO-01	1/0/0
▶ DRONE	0/0/1
► Chef de colonne et son PC	3/0/0
► Chef de groupe RO-02	1/0/0
►DA + MPR	0/2/1
▶ RCH 4	1/0/0
▶ Directeur Départemental	1/0/0
► Chef de site Est	1/0/0
► Soutien Sanitaire et logistique	1/1/2
► CeAR et kit ARI	0/2/1
► CeEVEP	0/1/1
▶ CCGC	0/1/2
► Kit Additif Mouillant	0/1/0
TOTAL	11/15/17



SITUATION A L'ARRIVEE DES SECOURS

- ▶ Une fumée « acre » s'échappe d'un conteneur de 20 pieds.
- Des flammes sont aperçues par les interstices.
- Une plaque orange de dangers multiples et une étiquette matières toxiques sont sur le conteneur.

PREMIERES ACTIONS MENEES

- ▶ Etablissement d'une LDV 500 avec 3 tuyaux,
- Ouverture du conteneur sous protection respiratoire,
- Repositionnement de l'engin suite à la réactivité du produit après deux impulsions,
- ▶ Evacuation des deux autres sociétés totalisant neuf personnes,



Exemple de chaussettes

PREMIER MESSAGE DU PREMIER C.O.S

GH: 04h27 ORIGINE: Chef d'agrès FPTL DESTINATAIRE: CODIS

TEXTE: En intervention [...] en présence d'un conteneur de sept mètres de long, *rempli de produits divers toxiques en vrac*, complètement embrasé. *Début d'extinction à l'eau*. *Absence d'identification des produits. Isolement de l'entreprise*. Périmètre de sécurité lié aux fumées. Je demande équipe RCH.





	ı .
P	
A	
R	
T	
A	
G	
E	
\mathbb{D}^{p}	[
EX	
P	
E	
R	
E	

 \mathbb{C}

E

BILAN HUMAIN ET MATERIEL DE L'INTERVENTION

	Bilan humain		Bilan économique
>	6 sapeurs-pompiers exposés aux premières fumées, Pas de victimes sur le site, Pas d'impact sur les populations avoisinantes.	•	Chômage technique de 60 personnes impactant 4 sociétés en raison du zonage opérationnel pendant plus de 24 heures.

ELEMENTS FAVORABLES

- Messages du chef d'agrès incluant le nom du produit et envoi d'une photo au CODIS,
- Notion de produits phosphorés remontée par le SIRACED-PC et partagée par le CODIS,
- Engagements du chef de colonne et du RCH 4 après échange téléphonique,
- Repositionnement du dispositif par le chef de colonne avec un point unique d'entrée,
- Appui des drones : reconnaissances en zone d'exclusion sans contrainte d'engagement de binômes en tenue de type 1, surveillance par le chef CMIC des actions de six binômes engagés en simultané,
- Intervenants ayant participé à une intervention similaire en 2010,
- Aides de l'exploitant (conseils et logistique),
- Matériels :
 - emploi adapté du PID et de l'AP4C à la recherche de phosphine (PH₃),
 - prêts de détecteurs spécifiques PH₃ (3 par l'exploitant et 1 par un exploitant de silo),

ELEMENTS DEFAVORABLES

- Dangerosité non appréhendée lors de l'engagement des secours,
- ➤ Société non identifiable de la voirie et utilisant des conteneurs fixes soumis au Règlement de transport de matières dangereuses (RTMD),
- ▶ Plaque signalétique indiquant une « matière qui au contact de l'eau dégage des gaz inflammables » non vue immédiatement par les premiers intervenants,
- Projection d'eau lors des deux impulsions,
- Connaissances RCH limitées des primo intervenants
- Remontées d'informations initiales: partiellement formalisées et retranscrites, tardive,
- Exposition des premiers intervenants à un risque toxique,
- Présence d'une quantité importante de matière dans le conteneur (environ 50 fûts de 50 l),
- Incapacité à déterminer l'état de désactivation des produits,
- Conditions météorologiques froides avec présence de pluie,
- Absence de vêtements de rechange après déshabillage des intervenants,





T

6

匡

 \mathbb{D}^{p}

EX

P

扂

R

E

 \mathbb{C}

匡

CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'INTERVENTION!

- Les phosphures de magnésium et d'aluminium sont des produits solides, conditionnés sous forme de chaussettes ou de blocs de pâte, utilisés pour le traitement des nuisibles à bord des navires ou des silos. Ils réagissent avec l'humidité de l'air en dégageant de l'hydrogène phosphoré (PH₃) appelé plus communément « la phosphine ».
- L'analyse des risques liée aux produits de décomposition, ne doit pas occulter la réaction du produit avec les eaux d'extinction,
- Le RCH4 est le conseiller technique du commandant des opérations de secours et la communication entre les deux, doit être permanente,
- La procédure « normale » de traitement des déchets de fumigation se décompose en trois phases :
 - Désactivation à l'air libre dans des conteneurs,
 - Neutralisation par immersion dans un fût contenant des tensio-actifs,
 - Traitement des déchets par une société spécialisée.
- Le manque d'étanchéité à l'eau du conteneur peut avoir déclenché la réaction du produit. L'apport d'eau lors des deux impulsions réalisées par le binôme d'attaque, pourrait avoir entretenu la réaction du produit.
- Le choix du code sinistre doit tendre à correspondre aux éléments recueillis lors de la prise d'appel afin de garantir la sécurité des premiers intervenants, de faciliter l'approche opérationnelle et d'accélérer la montée en puissance du dispositif.
- La conduite à tenir s'est déclinée ainsi :
 - Recueil des éléments de reconnaissance,
 - Prise de températures sur l'ensemble des faces,
 - Retrait des fûts en feu,
 - Mise en place d'un rideau d'eau.
- L'exposition au produit des agents doit être consignée dans leur dossier médical.
- Le Soutien et la Sécurité aux Intervenants dispose de moyens d'appui pour réaliser le rhabillage des intervenants dans l'attente de l'arrivée des VAS (Véhicule d'Appui et de Soutien).
- Intégrer l'apport de compétences dans le domaine des risques technologiques et naturels (RTN) lors :
 - des formations initiales
 - des formations de maintien des acquis (thématiques EMRS du référentiel FMPATC et FMPA CODIS)
- Modifier le Règlement Opérationnel en simplifiant les codes sinistres incluant des matières dangereuses.
- Entretenir les tactiques de niveau 5 spécifiques des équipes RCH.



Fiches SPG





Fiche INERIS



Etiquetage ADR Page 9

